

Les étapes de votre projet

1 Dépôt dossier → 2 Instruction → 3 Réalisation

Élaborez votre projet

Remplissez le
formulaire

Déposez votre
dossier *

(vous recevez un accusé de
réception)

Avis des services
sur l'éligibilité

Présentation en
Comité de
programmation

Notification de la
décision du
Comité

Exécutez votre
projet

Justifiez les
dépenses
acquittées

Déposez votre
dossier
pour paiement

Qui contacter ?



Groupe d'Action Local (GAL) Leader Pays de Guéret

Résidence Fayolle
2 rue Hubert Gaudriot
23000 GUERET

Site web : www.leaderpaysdegueret.com

Eric CORREIA, président : eric.correia@orange.fr

Philippe PONSARD, Directeur: phi.ponsard@wanadoo.fr

 09 70 44 02 64

Laure RAGUENE, Animatrice: laure.raguene@wanadoo.fr

 09 70 44 01 25

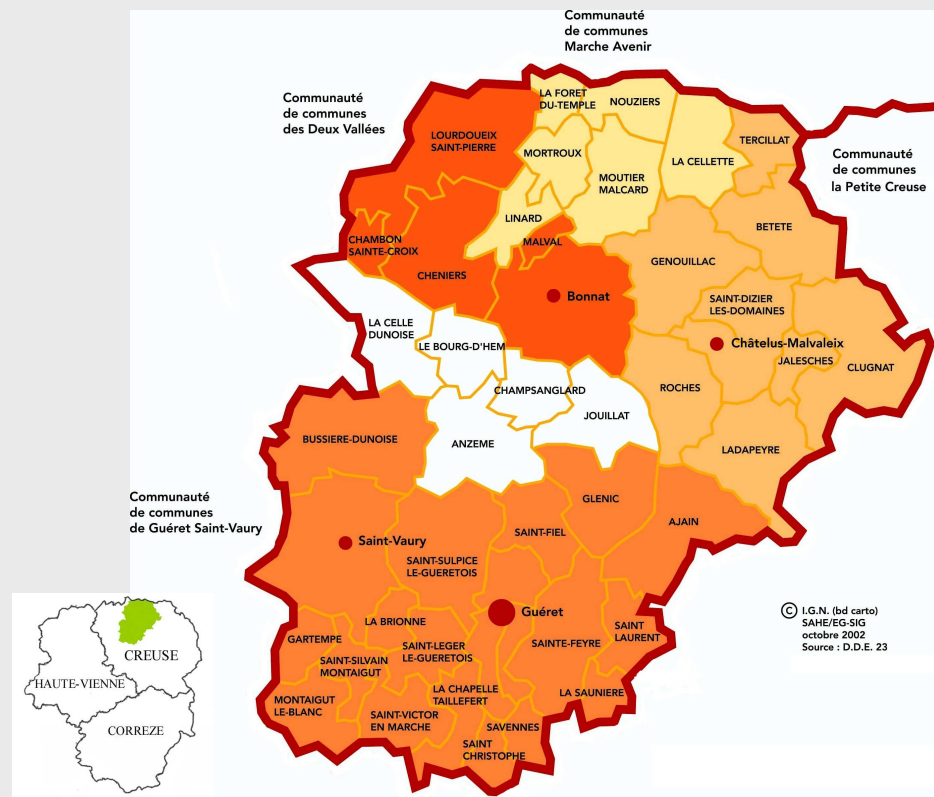
sont à votre disposition pour répondre à vos questions,
vérifier l'éligibilité de votre projet aux fonds européens,
et vous assister dans le montage de votre dossier.

RENSEIGNEZ VOUS !

* Le GAL Leader Pays de Guéret est le « guichet unique » pour la demande des autres cofinancements publics

LEADER PAYS DE GUERET

Vous avez un projet sur le Pays de Guéret ?
L'Europe peut intervenir dans son financement



Le FEADER, instrument unique de financement de la politique de développement rural, contribue à améliorer la qualité de la vie et encourager la diversification des activités économiques.

Leader est un axe de ce programme de développement, il soutient des projets ayant un caractère «pilote» à destination des zones rurales.



Pour qui ? Pour quoi ? Quelles actions possibles ?

Diversification

vous appartenez au **monde agricole**, sous forme de société ou d'association :
vous avez un **projet de diversification** de votre activité qui intègre le développement durable ou qui valorise l'activité bois ;
vous souhaitez **créer un point de vente directe** à la ferme ou sur les marchés...

Adaptation des services

vous appartenez à une collectivité ou à un établissement public, à une association ou un groupement d'employeurs :
vous souhaitez **développer l'accès aux services publics**, mettre en place **des activités de service à distance** via les technologies de communication ;
votre projet vise le **développement de l'économie sociale et solidaire**, et la **réduction de l'isolement en milieu rural** par des solutions innovantes ...

Point de vente directe

vous êtes **professionnel du tourisme**,
vous voulez créer **un service innovant de promotion, de mise en marché de produits** sur Internet notamment,
vous souhaitez apporter une **plue value environnementale** dans vos hébergements touristiques...

Mise en marche

vous êtes propriétaire, public ou privé, collectivité ou association,
votre projet concerne la **valorisation du patrimoine, naturel ou culturel**, avec des actions de restauration ou de sensibilisation ;
vous souhaitez **créer un événement culturel marquant** ...

Quelles conditions ? Quels critères ?



l'aide FEADER vient obligatoirement en complément d'une aide publique nationale (État, Région, Département, Structure intercommunale, Commune)



votre projet doit concerner les seules communes du Pays de Guéret (cf. carte)



votre projet ne doit pas connaître de début d'exécution avant le dépôt de votre dossier



toutes les dépenses ne sont pas nécessairement éligibles



le projet met l'accent sur l'innovation, le développement durable, notamment l'aspect « équitable » lié au social et à l'économie